

Les groupes de pression et la politique étrangère

par Donald Page

«Nous ne pouvons espérer édifier la coopération sur des assises solides sans l'appui de notre peuple, sans qu'il y reconnaisse son intérêt.»

«Nous reconnaissons aussi au simple citoyen, canadien ou autre, le droit de se préoccuper de ces questions et de dialoguer avec son gouvernement lorsqu'il semble y avoir discordance entre l'esprit de la loi et son application.»

Pour quiconque lit ces passages tirés de la déclaration canadienne prononcée le 6 octobre 1977 à l'ouverture de la réunion de Belgrade faisant suite à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, il ne fait aucun doute que le public est censé tenir un rôle dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique étrangère. La vieille distinction entre les questions nationales et les questions internationales s'efface peu à peu et les droits de la personne sont maintenant considérés comme relevant à juste titre du domaine diplomatique, non pas parce que les États veulent s'ingérer dans les affaires des autres États, mais plutôt parce qu'il devient partout plus difficile, voire impossible, de rester indifférent au déni des droits de la personne. La publicité qui a entouré cette question a certes accentué la préoccupation qui se manifeste d'un bout à l'autre du pays pour les problèmes des autres, mais cette sensibilisation croissante de la population déborde le cadre purement humanitaire pour embrasser la plupart des questions multilatérales. Les controverses suscitées par la chasse du phoque sur les bancs de glace, l'exploitation des nodules de manganèse des grands fonds marins ou l'écrasement de satellites étrangers ont montré que presque toutes les questions d'intérêt national prennent une dimension internationale et, fait non moins important, que presque tous les événements internationaux ont une incidence sur la gestion des affaires internes. Comme la politique étrangère du Canada devient de plus en plus «le prolongement à l'étranger des politiques internes», les citoyens intéressés voient s'élargir leurs possibilités de s'introduire dans les rouages décisionnels, mais ils

demeurent quand même profondément sceptiques quant à l'opportunité de faire valoir leurs opinions à Ottawa et quant à l'impact que ces dernières peuvent avoir auprès des autorités. Des vingt-neuf paragraphes du bref discours de sept pages prononcé à Belgrade, neuf étaient consacrés à l'importance de l'opinion publique: voulait-on jeter de la poudre aux yeux du public canadien, ou voulait-on plutôt exprimer vraiment ce que les Canadiens attendaient de la diplomatie internationale du «donnant, donnant»?

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)

Le cas de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est intéressant parce qu'il englobe toutes les questions qui soulèvent habituellement l'intérêt public. Les minorités canadiennes d'ascendance est-européenne sont bien organisées et s'intéressent de près à la réunion des familles, aux conditions qui s'y rattachent et aux possibilités de voyager dans leurs pays d'origine. De plus, les dissidents soviétiques qui se sont distingués par leur franc-parler ont poussé divers groupements humanitaires, religieux et défenseurs des libertés civiles à faire des démarches auprès du

M. Page est directeur adjoint, Affaires historiques, ministère des Affaires extérieures. Avant de se joindre au Ministère, il a été professeur d'histoire à l'Université de Saskatchewan et a compilé le volume XII des Documents relatifs aux relations extérieures du Canada. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.